

Antin Infrastructure Partners annonce l'approbation de son Document d'Enregistrement par l'Autorité des marchés financiers

Première étape vers la cotation d'Antin sur Euronext Paris

- Antin Infrastructure Partners S.A. ("Antin") est un acteur de premier plan de l'investissement en infrastructure, la classe d'actifs qui connaît la croissance la plus rapide sur les *private markets*, avec 19,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 30 juin 2021
- Antin envisage une introduction en Bourse (l'« Introduction en Bourse ») sur Euronext Paris qui comprendra une augmentation de capital d'environ 350 millions d'euros via l'émission de nouvelles actions, ainsi qu'une cession limitée d'actions existantes par ses cofondateurs. A l'issue de l'Introduction en Bourse, les co-fondateurs et les Partners actuels d'Antin conserveront une participation majoritaire et resteront fortement engagés dans la Société
- Ce projet d'Introduction en Bourse vise à accélérer sa stratégie de croissance dans une classe d'actifs essentielle et en expansion rapide, développer ses stratégies actuelles et futures, renforcer la marque Antin, se donner une plus grande flexibilité stratégique et permettre à Antin de continuer d'investir à la fois en *carried interest* et en co-investissements dans ses futures séries de fonds (Flagship, Midcap et NextGen)
- Le succès d'Antin est fondé sur une culture d'entreprise forte, des équipes expérimentées et une approche pionnière de l'investissement dans les infrastructures
- Antin opère sur un marché de 670 milliards d'euros avec un fort potentiel de croissance à long terme¹

Paris, Londres, New York | 3 septembre 2021

Antin Infrastructure Partners S.A. (« Antin » ou la « Société » ou le « Groupe »), un fonds d'investissement leader dans le domaine de l'infrastructure, annonce aujourd'hui l'approbation de son Document d'enregistrement, daté du 2 septembre 2021, par l'Autorité des marchés financiers (AMF), sous le numéro I. 21-043 (le « Document d'enregistrement »).

L'approbation du Document d'enregistrement d'Antin marque la première étape de l'Introduction en Bourse envisagée par la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris. La réalisation de l'Introduction en Bourse est soumise à l'approbation par l'AMF du prospectus relatif à l'Introduction en Bourse, ainsi qu'à des conditions de marché favorables.

Alain Rauscher et Mark Crosbie, cofondateurs et *Managing Partners* d'Antin, déclarent :
« Depuis sa création en 2007, Antin Infrastructure Partners a joué un rôle pionnier dans la redéfinition de l'infrastructure en tant que classe d'actifs. Nous avons réussi à bâtir l'une des principales plateformes d'investissement pure-play au monde dans un secteur en pleine

¹ Source : Preqin

expansion. Alors que de nombreux pays de l'OCDE sont sur le point de franchir une étape majeure dans l'investissement en infrastructure, Antin est idéalement positionné pour tirer parti de son expertise et de ses stratégies innovantes pour saisir ces opportunités de marché. Grâce à cette introduction en Bourse, nous avons l'intention de poursuivre notre expansion et d'accélérer notre croissance. »

Antin, un investisseur de premier plan spécialisé dans les infrastructures

Antin est un fonds d'investissement indépendant de premier plan, qui se consacre à l'amélioration, la croissance et la transformation des entreprises qui opèrent dans les infrastructures. La Société dispose d'un *track-record* éprouvé avec des performances d'investissement solides et attractives. Antin gère des fonds qui investissent dans des entreprises d'infrastructure, notamment dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, des télécommunications, des transports et des infrastructures sociales en Europe et en Amérique du Nord.

Alain Rauscher et Mark Crosbie ont créé Antin en 2007, avec l'ambition de mettre en œuvre une approche d'investissement unique dans la classe d'actifs des infrastructures, alors naissante. Antin a réussi à innover dans l'investissement en infrastructures, jouant un rôle de pionnier dans la définition et le développement de cette classe d'actifs.

En s'étendant au-delà de ses bases européennes, Antin a construit l'une des principales plateformes mondiales d'investissement axée sur les infrastructures. Soutenue par ses investisseurs, la Société a développé sa série de Fonds Flagships, lancé la série de Fonds Mid Cap et entamé les préparatifs pour le lancement de la série de Fonds NextGen.

Antin est aujourd'hui implanté dans 4 pays sur 2 continents avec environ 140 employés, dont près de 75 professionnels de l'investissement basés dans les bureaux du Groupe à Paris, Londres et New York. Pour poursuivre sa croissance, Antin est actuellement en train d'ouvrir un bureau à Singapour afin d'étendre sa présence dans la région Asie-Pacifique.

En s'appuyant sur les performances d'investissement solides des fonds Antin, avec un TRI brut de 24 %² et un multiple brut de 2,7x² généré par la réalisation de 12 cessions à ce jour, Antin a construit une base d'investisseurs solide et diversifiée à travers le monde qui compte de grands fonds de pension, des compagnies d'assurance, des fonds souverains, des institutions financières, des fonds de dotation, des fondations, ainsi que des family offices. Très diversifiée par type, taille ou origine géographique, la base d'investisseurs comprend plus de 200 institutions et intermédiaires au 30 juin 2021.

Par son approche unique d'investissement, ses performances, ses relations à long terme avec ses investisseurs et sa culture d'entreprise fondée sur des valeurs fortes, Antin a levé un total d'environ 17 milliards d'euros de capitaux depuis sa création, avec 6 levées de fonds au sein de ses deux stratégies d'investissement. Sur la période, les actifs sous gestion sont passés de 0,2 milliard d'euros en 2008 à 19,9 milliards d'euros au 30 juin 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de 45 %. Fort de ces résultats, Antin continue de développer ses stratégies d'investissement, avec le lancement du Fonds NextGen prévu pour l'automne 2021, dont la taille cible est de 1,2 milliard d'euros.

Soutenu par un chiffre d'affaires solide et récurrent provenant des frais de gestion, le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires d'Antin s'est élevé à environ 25 % sur la période 2010-2020. Le chiffre d'affaires total du Groupe a augmenté de plus de 40 % en 2020 par rapport à 2019 pour atteindre 179,6 millions d'euros, avec un EBITDA de 132 millions d'euros.

² Ces performances réalisées ne préjugent pas des performances futures sur les fonds en cours et à venir

Un parcours réussi fondé sur six piliers clés

- **Une culture d'entreprise fondée sur les principes de l'entrepreneuriat, de responsabilité, de discipline et de partenariat** : Antin estime que sa culture constitue un avantage concurrentiel important, qui lui permet de recruter les meilleures équipes d'investissement du secteur pour faire d'Antin un actionnaire attractif.
- **Une présence active sur le segment des *private markets* qui connaît la plus forte croissance** : Antin occupe une position de leader sur le marché de l'investissement dans les infrastructures, qui a connu une croissance plus rapide que celle de l'ensemble du *private equity*, progressant à un taux de croissance annuel moyen de 15,5 % entre 2010 et 2020³.
- **Un leader *pure-play* de l'investissement en infrastructures en croissance à travers le monde** : Antin est la plus grande plateforme *pure-play* de l'investissement en infrastructures sur la base du volume de capitaux levés, parmi ses pairs basés en Europe. Antin estime que sa spécialisation sur cette classe d'actifs constitue un avantage concurrentiel qui profite à la fois aux retours sur investissement et à la croissance des investissements. Le Groupe dispose d'une marge de manœuvre pour continuer à se développer tout en déployant de nouvelles stratégies dans cette classe d'actifs.
- **Une approche d'investissement pionnière avec des rendements attractifs** : Antin aborde le marché de l'infrastructure en ayant clairement défini le profil de risque des opportunités d'investissement qu'il souhaite étudier, en acceptant aussi de sortir parfois de la définition classique de l'infrastructure. Cette capacité d'innovation a permis à Antin de mener des investissements dans des secteurs qui n'étaient pas initialement considérés comme de l'infrastructure, mais qui en sont aujourd'hui perçus comme des sous-secteurs fondamentaux.
- **Un succès avéré dans la collecte de fonds auprès d'une base d'investisseurs grandissante et fidèle** : en identifiant les relations avec ses investisseurs comme un facteur essentiel à sa réussite, Antin a développé son équipe de relations investisseurs au fur et à mesure de l'augmentation de la taille des fonds gérés. Ceci a permis à Antin de lever environ 17 milliards d'euros dans six fonds couvrant deux stratégies d'investissement depuis sa création en 2007.
- **Une forte croissance associée à un modèle de frais de gestion très rentable et récurrent** : le modèle financier actuel d'Antin est fondé sur les frais de gestion, qui représentent plus de 97 % des revenus totaux d'Antin en 2020. Cela lui permet de générer ainsi des revenus stables et hautement prévisibles étant donné la nature à long terme des fonds Antin.

Un processus d'investissement responsable

La Politique d'Investissement Responsable d'Antin s'articule autour des six Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI). Antin a d'ailleurs été l'une des premières sociétés d'investissement en *private equity* à signer ces Principes en 2009⁴. A ce titre, Antin s'engage à :

- intégrer les questions de développement durable dans ses processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- être un actionnaire actif qui intègre les questions de développement durable dans ses politiques et ses pratiques ;
- viser une transparence appropriée en matière de développement durable dans les sociétés dans lesquelles elle investit ;

³ Source : Preqin, 2020 Global Infrastructure Report

⁴ Cette politique était déjà rendue publique au travers de la communication des sociétés de gestion déjà existantes sur leur politique d'investissement

- promouvoir l'adhésion aux PRI et leur mise en œuvre au sein des *private markets* ;
- travailler avec d'autres investisseurs pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des PRI ;
- rendre compte des activités et du progrès réalisés dans la mise en œuvre des PRI.

Antin a mis en place une approche d'investissement responsable qui intègre les enjeux liés au développement durable à toutes les étapes du processus d'investissement.

Une feuille de route stratégique claire pour saisir les opportunités de croissance du marché

Antin opère dans un marché dont la valeur est estimée à plus de 670 milliards d'euros⁵ et qui recèle un important potentiel de croissance. Sa feuille de route stratégique repose sur cinq piliers :

- Renforcer la stratégie flagships Large Cap, le Groupe visant entre 10 et 11 milliards d'euros pour son cinquième fonds Flagship ("Fonds V") et une clôture finale en 2023 ;
- Capitaliser sur le succès des deux stratégies récemment lancées, Mid Cap et NextGen ;
- S'étendre vers de nouvelles zones géographiques ;
- Se développer dans des nouvelles stratégies adjacentes pour tirer parti des principaux atouts d'Antin ;
- Permettre de continuer d'investir à la fois en *carried interest* et en co-investissements dans les futures séries de fonds d'Antin (Flagship, Midcap et NextGen).

La plateforme actuelle d'Antin comprend un ensemble de stratégies d'investissement alignées sur ces piliers de croissance, notamment sa série de Fonds Flagships et les stratégies adjacentes des Séries de Fonds Mid Cap et NextGen. Toutes les stratégies et initiatives de croissance reposent sur une gouvernance et des contrôles stricts, ainsi que sur une plateforme opérationnelle intégrée dotée de process robustes, avec un fort potentiel de développement.

Objectifs financiers du Groupe

2021 :

Sur la base et sous réserve des hypothèses définies par le Groupe dans son Document d'Enregistrement, le Groupe estime qu'il atteindra les objectifs suivants pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- L'EBITDA devrait atteindre environ 92 millions d'euros, après environ 16 millions d'euros de coûts de transaction non récurrents liés à l'Introduction en Bourse (contre 132 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)
- Une marge d'EBITDA d'environ 60 % (hors coûts de transaction de l'Introduction en Bourse), contre 73 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Le résultat net devrait atteindre environ 60 millions d'euros, après environ 16 millions d'euros de coûts de transaction d'introduction en Bourse non récurrents avant impôts (contre 93 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)

Moyen terme :

- Chiffre d'affaires : faire croître fortement le chiffre d'affaires au cours des exercices 2022 et 2023, grâce à la levée prévue du premier Fonds NextGen et du Fonds V. Viser un taux de croissance à long terme bien supérieur à celui du marché des infrastructures (mesuré par les actifs sous gestion du secteur) au-delà de 2023

⁵ Source : Preqin

- Rentabilité : faire croître la marge d'EBITDA à environ 70 % d'ici 2023, et la maintenir à plus de 70 % à long terme
- Distribution : distribuer l'essentiel des bénéfices chaque année avec une augmentation dans la durée du quantum des dividendes, sous réserve de l'approbation des actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale annuelle

Une Introduction en Bourse sur Euronext Paris pour accélérer la stratégie de croissance

Afin d'accélérer sa croissance, Antin étudie activement la possibilité de lancer une Introduction en Bourse sur Euronext Paris en 2021, sous réserve des conditions de marché et de l'obtention des approbations réglementaires.

Les principaux objectifs de cette potentielle Introduction en Bourse seraient :

- Lever des fonds pour financer la croissance ;
- Renforcer la marque Antin auprès de toutes ses parties prenantes, y compris les investisseurs actuels et potentiels de ses fonds ;
- Renforcer la capacité à attirer et retenir les talents ;
- Donner de la flexibilité pour une croissance disciplinée et créatrice de valeur dans les nouvelles stratégies.

Antin envisage une Introduction en Bourse sur Euronext à Paris qui comprendra une augmentation de capital d'environ 350 millions d'euros via l'émission de nouvelles actions, ainsi qu'une cession limitée d'actions existantes par ses cofondateurs. A l'issue de l'Introduction en Bourse, les co-fondateurs et les *Partners* actuels d'Antin conserveront une participation majoritaire et resteront fortement engagés dans la Société.

Antin bénéficiera d'un bilan renforcé qui soutiendra l'accélération de sa croissance grâce à des stratégies d'investissement nouvelles et actuelles couvrant tous les cycles d'investissement.

J.P. Morgan AG et Morgan Stanley Europe SE agissent en tant que Coordinateurs Globaux, tandis que BNP Paribas, BofA Securities Europe SA et Citigroup Global Markets Europe AG agissent en tant que Teneurs de Livre Associés sous réserve de la réalisation de l'Introduction en Bourse.

Disponibilité du Document d'enregistrement

Des exemplaires du Document d'enregistrement de la Société, approuvé par l'AMF le 2 septembre 2021 sous le numéro I. 21-043, sont disponibles sans frais et sur demande auprès d'Antin, au siège social de la Société, au 374, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, France, ainsi que sur les sites Internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et du Groupe (<https://ipo.antin-ip.com>). Le Document d'enregistrement contient une description détaillée du Groupe, et notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière et les facteurs de risque correspondants.

Facteurs de risques

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque regroupés dans 3 catégories principales liées aux activités de gestion d'actifs du Groupe Antin, à l'investissement dans des actifs d'infrastructure et à l'organisation du Groupe Antin et décrits au chapitre 3 du Document d'enregistrement. Parmi les facteurs de risques les plus significatifs assortis d'un astérisque figurent : la mauvaise performance des Fonds Antin pouvant affecter négativement la marque et la réputation du Groupe Antin, ainsi que sa capacité à lever des fonds pour les prochains fonds, les conditions de marché difficiles pouvant avoir un impact sur la performance des Fonds

Antin ou encore le fait que le Groupe Antin pourrait être exposé à un risque de concentration relatif à la composition du portefeuille d'investissement des fonds, concentré sur les actifs d'infrastructure. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet négatif non-négligeable sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du Groupe Antin, ainsi que sur la valeur des actions Antin.

A propos d'Antin Infrastructure Partners

Antin Infrastructure Partners est une société de capital-investissement indépendante de premier plan, spécialisée dans les investissements en infrastructures. Basée à Paris, Londres et New York, et entièrement détenue par ses associés, la société emploie plus de 140 professionnels. Antin vise des participations majoritaires dans des entreprises d'infrastructure dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement, des télécommunications, des transports et des infrastructures sociales. La société gère 19,9 milliards d'euros d'actifs et a réalisé des investissements dans 28 entreprises.

Contacts médias

Nicolle Graugnard

Communication Director, Antin Infrastructure Partners
Email: Nicolle.graugnard@antin-ip.com

Brunswick

Email: antinip@brunswickgroup.com
Tristan Roquet Montegon : +33 (0) 6 37 00 52 57
Gabriel Jabès : +33 (0) 6 40 87 08 14

Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la Société ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions de la Société peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du parlement européen et du conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (la « authorized person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé, ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Les titres sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne

autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000. En outre, les actions nouvelles ou existantes peuvent être offertes au Royaume-Uni uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus dans la mesure où celui-ci fait partie du droit anglais en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le «Règlement Prospectus UK») ou (ii) dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) du Règlement Prospectus UK.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act »), excepté dans le cadre d'une exemption, ou d'une transaction non-soumise, à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Les Coordinateurs Globaux et les Teneurs de Livre Associés agissent exclusivement pour le compte de la Société et aucune autre personne dans le cadre de l'Introduction en Bourse envisagée et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué. Ni les Coordinateurs Globaux, les Teneurs de Livre Associés, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associées, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir certains éléments prospectifs, convictions ou opinions, y compris des déclarations relatives à l'activité, aux conditions financières, aux stratégies de la Société, à son développement et à la croissance de son chiffre d'affaires, aux résultats d'exploitation et aux projets, tendances, objectifs et attentes de la Société et de ses filiales. Les éléments prospectifs se reconnaissent souvent à l'emploi de verbes tels que « croire », «s'attendre à », « risquer », « envisager », « estimer », « viser », « planifier », «prévoir », «continuer», « supposer », « se positionner », « anticiper », ou de leur forme négative, de verbes au futur ou au conditionnel et d'autres expressions similaires. Les éléments prospectifs figurant dans les documents d'information traduisent les convictions et attentes de la Société et impliquent des risques et incertitudes en ce qu'ils ont trait à des événements et dépendent de circonstances futurs. Lesdits risques et incertitudes sont notamment ceux évoqués ou identifiés

au chapitre 4, « Facteurs de risque », du Document d'Enregistrement. Malgré tous les efforts entrepris par la Société pour identifier les principaux facteurs en raison desquels les résultats réels pourraient varier sensiblement, plusieurs autres facteurs sont susceptibles de faire varier sensiblement les résultats et évolutions réels de ceux exprimés ou sous-entendus par ces éléments ou prévisions et il ne peut être garanti que les informations figurant dans les éléments prospectifs correspondront effectivement aux résultats réels. Les résultats antérieurs de la Société et de ses filiales ne sauraient servir d'indication quant à leurs résultats futurs. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée sur le fait que ces éléments ou prévisions se réaliseront ou que les objectifs de résultats seront atteints. Les éléments prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse sont valables uniquement à la date de leur publication et la Société décline expressément toute obligation ou tout engagement à en communiquer une quelconque mise à jour ou révision visant à faire état d'éventuelles évolutions des attentes ou des événements, conditions ou circonstances sur lesquels se fondent ces éléments prospectifs.